

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 4 avril 2017

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents (11) : M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme MIELLE, Mme TENENBAUM, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par M. BERTHIER), Mme AVENA (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme LECOMTE (représentée par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par Mme VIAN).

Membre excusé (1) : Mme TROUWBORST.

Date de convocation : 28 mars 2017

Délibération n° : 15-2017

**Objet : Résidence Abrioux - conventions de mise à disposition de logements pour les associations
Le Renouveau et l'ACODEGE**

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon a signé une convention avec plusieurs partenaires associatifs pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence sociale Abrioux, dont les associations Le Renouveau et l'ACODEGE - Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) la résidence Herriot. Leur convention arrivant à échéance, il est proposé de les renouveler.

Concernant Le Renouveau :

Une personne suivie par le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale du Renouveau a occupé l'appartement T1 mis à disposition depuis avril 2016.

Le partenariat avec l'association Le Renouveau permet de stabiliser la démarche de soins : 7 résidents en dépendance alcoolique ont été accompagnés par le Service de Suite du Renouveau en 2016, 3 ont quitté la résidence pour un logement personnel.

Dans l'objectif de poursuivre un partenariat constructif, deux logements : 1 T1 et 1 T1bis seront mis à disposition de l'association Le Renouveau à compter d'avril 2017.

Concernant l'ACODEGE - CHRS la résidence Herriot :

Un partenariat est engagé depuis 2011. 8 jeunes de moins de 25 ans en grande difficulté sociale, accompagnés par les travailleurs sociaux du CHRS la résidence Herriot, ont transité par les trois logements mis à disposition par la résidence Abrioux en 2016. Le financement de l'État pour 3 nouvelles places en hébergement pour le public jeune oblige le CHRS la résidence Herriot à rechercher de nouveaux hébergements ; c'est la raison pour laquelle la demande porterait sur 4 logements : 2 chambres et 2 logements T1.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- valident les projets de conventions joints à la présente délibération, avec les associations Le Renouveau et l'ACODEGE - CHRS la résidence Herriot, pour une année à compter du 1^{er} avril 2017, pour la mise à disposition de logements au sein de la résidence Abrioux ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale et à signer les conventions définitives et tous les actes à intervenir pour leur exécution.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Hébergement-logement : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie KELLE

PUBLIÉ LE - 5 AVR. 2017

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

12 AVR. 2017

